



**CEEAC**

**ECCAS**

*Le Secrétariat Général*

**Conférence des Ministres de la CEEAC sur l'éco sécurité, le conflit homme/faune  
et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale  
NDjamena, 25-28 juillet 2017**

**1. Contexte et justification**

L'Afrique centrale dispose d'un capital naturel abondant, varié, divers et diversifié constitué des ressources biologiques et non biologiques parmi lesquelles se trouve le coltan dont 85% des réserves mondiales se trouveraient à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Les ressources non biologiques à haute valeur monétaire (les minerais, les énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz) et le bois font l'objet d'exploitation industrielle par des grands groupes internationaux depuis la période pré indépendance. Elles sont au cœur de l'économie de la majorité des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et cohabitent avec une flore et une faune variées.

Cette faune, à la fois terrestre et marine, est constituée, entre autres, de grands mammifères dont les espèces les plus emblématiques sont les lions, les éléphants, les grands singes, les Elans de Derby, les bongo et les hippopotames faisant l'objet d'une grande convoitise par les chasseurs et autres braconniers.

La transformation de ce capital naturel en capital productif serait un puissant levier pour le développement de l'économie des Etats membres de la CEEAC en général et celui de l'économie verte en particulier. Cette nouvelle économie est considérée, comme l'une des voies sûres pour la diversification de l'économie de la sous-région focalisée actuellement sur les énergies fossiles d'une part et la lutte contre la pauvreté ainsi que le chômage persistants constatés dans les Etats depuis plusieurs années d'autre part.

Ce qui n'est pas le cas malheureusement aujourd'hui. Au contraire, ce capital naturel du sol, du sous sol et des fonds marins, mis à part les ressources fossiles (le pétrole et le gaz), est très menacé. Il est pillé, volé et saccagé par des groupes de criminels voire terroristes de diverses origines utilisant des armes de guerre. Ceci en raison de plusieurs facteurs combinés dont la pauvreté des populations locales, l'accroissement de la demande nationale et internationale, l'accentuation du commerce illicite et trafic des armes et les crises politiques et sécuritaires.

Cette criminalité environnementale ou exploitation illégale des ressources naturelles alimente le commerce illicite en la matière, causant ainsi des pertes économiques énormes aux Etats et des menaces sur la paix et la sécurité, la survie des espèces biologiques et les conditions de vie des populations.

Aussi les Etats doivent-ils rapidement éradiquer, conjointement avec d'autres conflits, notamment le conflit homme/faune et les conflits nés de la gestion des terres ou de l'espace dans les aires protégées (cas du conflit éleveur/agriculteur, conflit orpailleur/agriculteur, etc.), cette criminalité environnementale ou éco criminalité.



**CEEAC**

**ECCAS**

### 1.1 Le cas de la menace sur la faune

Dans le cas des ressources fauniques, de nombreuses espèces vulnérables comme les éléphants ont vu ainsi leurs effectifs drastiquement réduits au fil des temps. On a enregistré par exemple une perte de 11 000 éléphants en moins de 10 ans dans la zone du Parc National de Minkébé au Nord du Gabon due essentiellement au braconnage et au commerce illicite de l'ivoire.

La criminalité contre les espèces sauvages ne connaît pas de frontières et peut avoir des conséquences néfastes sur l'économie, la sécurité voire l'existence d'un pays. Dans de nombreux cas, les infractions relevant de la criminalité liée aux espèces sauvages sont commises par des réseaux criminels organisés attirés par les faibles risques et les importants bénéfices associés à ce type d'activités.

Les itinéraires empruntés pour le trafic transnational et transcontinental d'espèces sauvages sont souvent identiques à ceux utilisés pour le trafic d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains. De même, les atteintes à l'environnement vont souvent de pair avec d'autres infractions – faux passeports, corruption, blanchiment d'argent ou meurtre, comme cela a été largement documenté par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

Malgré les signaux forts venus des Etats pour contrer les braconniers et les efforts déployés pour une gestion de la biodiversité et des aires protégées en Afrique centrale, le braconnage notamment celui des éléphants, prend de plus en plus de l'ampleur.

Au regard par exemple de l'ampleur des massacres d'éléphants opérés au début de l'année 2012 dans le Parc National de Bouba Ndjidda (Cameroun), l'effectif de la bande de braconniers organisés et lourdement armés et la prolifération d'armes de guerre dans la zone, le braconnage constitue une menace non seulement pour la biodiversité mais aussi pour la paix et la sécurité sous régionale. En conséquence, il y a urgence d'entreprendre des mesures pour éviter de nouveaux massacres et assurer la stabilité dans la sous-région.

Ces mesures pourraient être envisagées dans le cadre des mécanismes communautaires, notamment sous le couvert du Pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC et du Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), tous deux signés le 24 février 2000 à Malabo.

De même pour répondre à cette urgence, le Secrétariat général de la CEEAC avait organisé du 21 au 23 mars 2013 à Yaoundé une réunion d'urgence des Ministres de la CEEAC en charge de la Défense et Sécurité, des Affaires Etrangères, de l'Intégration et de la Protection de la Faune. A la suite de cette rencontre en conjonction avec d'autres initiatives, la sous région a pu obtenir plusieurs résultats sur le plan politique, diplomatique, institutionnel et technique.

Sur le plan politique, nous pouvons citer, entre autres, la Décision des Chefs d'Etat, Décision N°22/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant approbation de la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur la lutte anti braconnage en Afrique centrale et le Plan de Convergence adopté en 2005. Il décline les priorités de la sous-région en matière de gestion de la biodiversité et de la lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et le braconnage.

Sur le plan diplomatique, M. Partick MBOMA, ancien footballeur camerounais ayant évolué dans trois continents (Afrique, Asie et Europe) a été nommé en qualité d'Ambassadeur de Bonne Volonté de la CEEAC en matière de Lutte Anti Braconnage.

Sur le plan juridique, il y a Plan d'Action 2012-2017 pour le renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune Sauvage (PAPECALF).



**CEEAC**

**ECCAS**

Sur le plan technique, la sous région dispose du système de lutte anti braconnage constitué principalement du Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage (PEXULAB) et du Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB).

Après la phase politique ayant débouché sur les différents outils ci-dessus présentés, la sous région se focalise maintenant à la mise en œuvre et l'opérationnalisation desdits outils à travers le développement des activités sur le terrain en vue d'obtenir les résultats attendus par les Etats et les populations.

Ce qui justifie, entre autres, la mise en place de plusieurs projets et initiatives sous régionaux dont certains sont déjà clôturés et d'autres sont encore en cours à l'image du Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique centrale-Sauvegarde des Eléphants d'Afrique Centrale (PCBAC-SEAC) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

A côté du PCBAC-SEAC, citons un autre programme à venir qui a fait l'objet de la signature le 7 avril 2017 à Yaoundé d'une convention de financement entre la CEEAC et l'Union européenne, dans la cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) 11<sup>ème</sup> FED. Il s'agit d'un Programme d'appui aux réformes de la Communauté dans le domaine de Paix et Sécurité dont l'un des objectifs spécifiques porte *sur l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles, y compris la criminalité faunique, le trafic du bois et le trafic des minerais.*

## **1.2 Le cas du conflit homme/faune**

A côté du braconnage des groupes armés avec ses impacts sur, entre autres, la paix et la sécurité et la stabilité des Etats, l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement économique en général et celle de l'économie verte (économie des aires protégées, économie des parcs zoologiques, l'écotourisme, etc.), il existe une autre menace plus actuel qui est le conflit homme/faune, véritable préoccupation des Etats et des populations.

Largement documenté et médiatisé, ces effets ont encore été révélées par une étude de faisabilité réalisée en novembre 2016 dans trois pays (Cameroun, Centrafrique et Tchad) dans le cadre du PCBAC-SEAC. Cette étude a porté sur la faisabilité du corridor transfrontalier destinée à une migration sécurisée des éléphants dans le complexe des aires protégées de la zone septentrionale de la sous région.

Ce conflit est l'effet conjugué de l'accroissement des populations animales suite aux politiques de conservation et de la demande en terre pour la production agricole. Il a conduit notamment aujourd'hui à des conflits homme/éléphants dans la majorité des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Les conflits homme-faune sont définis comme «toute confrontation entre le genre humain et la faune sauvage», avec des effets négatifs sur la vie sociale, économique et culturelle des communautés, ainsi que la sécurité alimentaire..

Constatés également dans plusieurs autres pays africains et au delà, ces conflits peuvent porter préjudice à l'effort de conservation réalisé dans tous les pays de la sous région depuis le début des années 90 à la lumière du Plan de convergence de la COMIFAC et l'économie rurale.

Les conflits homme-faune, en particulier le conflit homme-éléphant, constituent aujourd'hui dans les pays de la sous région un défi et un dilemme de la voie vers le développement durable». il devient nécessaire et urgent de «trouver des stratégies et solutions dynamiques et efficaces, qui impliquent toutes les parties concernées» par la question.



**CEEAC**

**ECCAS**

Le conflit homme/faune le plus connu et le plus médiatisé en raison des dégâts provoqués sur la sécurité alimentaire, le bien être et la sécurité physique des populations est le conflit homme/éléphant. A côté de l'éléphant, d'autres animaux sont impliqués dans ce conflit. Il s'agit des hippopotames, des singes et des rongeurs dont les dégâts touchent respectivement les pêcheurs et les maraîchers ainsi que les agriculteurs.

### **1.3 Le cas des conflits liés à la gestion des terres dans les aires protégées**

Mis à part le conflit homme/faune ci-dessus décrit, il existe d'autres conflits largement documentés par plusieurs auteurs dans les aires protégées de la sous région. Ce constat a été confirmé par l'étude réalisée en novembre 2016 dans le cadre du PCBAC-SEAC. Ces conflits sont générés majoritairement par la gestion des terres. On distingue ainsi :

- les conflits entre autochtones et les migrants à la recherche des terres ;
- les conflits entre agriculteurs et éleveurs contraints de se déplacer dans le cadre de la transhumance pour trouver des pâturages fertiles pour leur cheptel ;
- les conflits orpailleurs artisanaux/ gestion des aires protégées ;
- les conflits exploitation minière/gestion des aires protégées ;
- les conflits exploitation pétrolière/gestion des aires protégées ;
- les conflits présence des « enclaves (villages)/gestion des aires protégées.

## **2. Réaction des Etats à la nécessité de développer l'éco sécurité et la gestion des conflits**

A l'occasion de la 16<sup>ème</sup> session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, les Chefs d'Etat ont signé plusieurs décisions dont celles favorables au développement et la promotion de l'économie verte. Il s'agit notamment de deux Décisions :

- Décision N°22/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant approbation de la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur la lutte anti braconnage en Afrique centrale ;
- Décision N°35/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant adoption des programmes sectoriels pour le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique centrale. Il s'agit notamment des programmes sectoriels suivants : (i) le programme sur l'éco sécurité en Afrique centrale ; (ii) le programme sur le développement de l'économie des aires protégées ; (iii) le programme sur le développement de l'écotourisme ; (iv) le programme sur l'éco exploitation des minerais et (v) celui sur l'éco agriculture

Le développement des programmes sectoriels de l'économie verte en général et ceux-ci-dessus cités visent le passage de la conservation à l'économie de la conservation en vue de parvenir à la transformation tangible du capital naturel hors pétrole et minerais en capital productif. Cette transformation n'est possible que s'il se met en place et la mise en œuvre d'un véritable système de la sécurité des ressources naturelles et un système de gestion des terres dans la sous région pour respectivement barrer la route aux bandes qui se livrent à la criminalité environnementale et éviter les nombreux conflits de la gestion de l'espace.

Aussi, le Secrétariat général de la Communauté a-t-il décidé d'organiser à travers, le Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale-Sauvegarde des Eléphants d'Afrique Centrale (PCBAC-SEAC), la Conférence des Ministres de la CEEAC sur le développement de l'éco sécurité et la gestion du conflit homme/faune en Afrique centrale et les autres conflits liés à la gestion de l'espace en Afrique centrale.

Le pillage et l'exploitation des ressources naturelles, alimentant les conflits armés en Afrique Centrale, sont une menace globale. Il n'y a pas de séparation à ce sujet entre la faune et la flore. Ce



**CEEAC**

**ECCAS**

sont généralement les mêmes criminels qui utilisent les mêmes méthodes, couloirs, clients, et marchés, avec les mêmes objectifs. La nouvelle approche doit donc évoluer à ce sujet pour parler d'éco-sécurité.

### 3. Objectifs

L'objectif général de la Conférence de N'Djamena est de discuter des orientations (politiques, diplomatiques, juridiques, socio-économiques, etc.) destinées au développement du système de la sécurité des ressources naturelles et de gestion des conflits liés à l'utilisation de l'espace et d'une part et d'harmoniser les textes juridiques et réglementaires des pays pour une gestion transfrontalière et régionale sécurisée des ressources naturelles et de sauvegarde de la faune. D'autre part dans le but d'accélérer la transformation sécurisée de l'économie des ressources naturelles en lien avec l'aménagement durable des territoires et l'économie verte (écotourisme, économie des aires protégées, etc.) en Afrique centrale.

De façon spécifique, il sera question :

- d'adopter la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement de l'éco sécurité en Afrique centrale et la gestion des conflits liés à l'utilisation des terres ;
- d'adopter le texte portant création du Consortium sur l'Eco sécurité en Afrique centrale ;
- d'adopter la note conceptuelle du programme de développement de l'éco sécurité en Afrique centrale et le concept de certains outils opérationnels ;
- d'adopter la note conceptuelle du programme de gestion du conflit homme/faune en Afrique centrale et le concept de certains outils opérationnels ;
- d'adopter la note conceptuelle du programme sur l'utilisation des terres en Afrique centrale ;
- le plan d'action ou la feuille de route post conférence sur l'éco sécurité ;
- de valider les résultats du processus de recrutement du personnel du Secrétariat Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA) ;
- d'adopter la stratégie sous régionale de la filière durable de l'huile de palme en Afrique centrale ;

### 4. Résultats attendus

Au terme des assises de NDjamena, les résultats attendus sont les suivants :

- la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur le développement de l'éco sécurité en Afrique centrale est adoptée ;
- le texte portant création du Consortium de l'Eco sécurité en Afrique centrale adopté ;
- la note conceptuelle du programme de développement de l'éco sécurité en Afrique centrale et celle de certains outils opérationnels sont adoptées ;
- la note conceptuelle du programme de gestion du conflit homme/faune en Afrique centrale et celle de certains outils opérationnels sont adoptées ;
- la note conceptuelle du programme sur la gestion des terres en Afrique centrale et celles de certains outils opérationnels sont adoptées ;
- le plan d'action ou la feuille de route post conférence sur l'éco sécurité est adopté ;
- les résultats du processus de recrutement du personnel du Secrétariat Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA) sont validés ;
- la stratégie sous régionale de la filière durable de l'huile de palme en Afrique centrale est adoptée ;

Parmi les activités phares de la feuille de route, figure l'organisation de la Table Ronde des bailleurs de fonds à organiser afin de lever des fonds nécessaires pour financer la mise en œuvre des trois principaux programmes adoptés.





**CEEAC**

**ECCAS**

Leader dans le financement de la stratégie de l'Union Africaine en matière de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la flore et de la faune, la Banque Africaine de Développement (BAD) devra assurée en collaboration avec la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale et la CEEAC l'organisation de cette Table Ronde.

Profitant de la présence des Ministres de l'Agriculture de la Communauté, cette conférence sera saisie pour adopter la stratégie sous régionale de l'huile de palme durable en Afrique centrale préparée WWF et la CEEAC dans le cadre d'un segment de l'économie verte qui est l'éco agribusiness ou éco agriculture.

## **5. Déroulement et format de la Conférence**

La Conférence sur l'éco sécurité et la gestion des conflits homme/faune va se dérouler en deux segments : le segment des experts d'une durée de deux jours et le segment des Ministres d'une journée. Le segment technique ou segment des experts sera structuré autour des groupes de travail dont les résultats discutés et validés en plénière.

## **6. Autres activités attendus**

En marge de cette conférence, il sera organisé la Conférence des Ministres de l'Organisation de la Conservation de la Faune Sauvage (OCFSA) présidée actuellement par le Cameroun. Les travaux seront consacrés à la validation des résultats du recrutement des experts du Secrétariat Permanent destiné à relancer cette organisation dont le rôle sera crucial dans la lutte contre le trafic des ressources fauniques. Ses activités pourraient s'étendre à la lutte contre la criminalité environnementale.

## **7. Ministres attendus**

En raison des sujets à aborder, la Conférence est ouverte aux Ministres de la CEEAC en charge de la Protection de la Faune, ceux de la Défense et de la Sécurité, ceux de l'Administration de Territoire et du Développement Local et ceux de l'Agriculture et du Développement Rural.

## **8. Autres participants**

Vont également participer à cette conférence :

- le Secrétaire général de la CEEAC ;
- le Président de la Commission de la CEMAC ;
- le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) ;
- le Président de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- les Secrétaires Exécutifs de la COMIFAC, de la COREP et du RAPAC ;
- le Représentant d'Interpol pour l'Afrique Centrale;
- le Représentant de l'Organisation Mondiale des Douanes pour l'Afrique Centrale;
- les Responsables de la Police des Frontières des Etats membres de la CEEAC;
- le Secrétaire Permanent du GABAC;
- les Directeurs des Bureaux Centraux Nationaux (BCN) d'Interpol;
- les Représentants des Organismes sous régionaux (RAPAC, REPAR, CEFDHAC, ROSCEVAC, REACEV, RECEIAC, etc.) ;
- les Partenaires Techniques et Financiers (UE, UNOCA, UNODC, WWF, UICN, GIZ, KFW, Trafic, AWF, AFD, etc.) ;
- les Ecoles de formation, membres du RIFFEAC et les ONG de protection des animaux ;
- les experts, les personnes ressources et les médias.